

# ARRETE DE POLICE

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS  
Tél : 02.38.92.40.72  
E.Mail : noyers.mairie@wanadoo.fr

## PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

**Le Maire** de la commune de Noyers :

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code des collectivités locales,

**Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**Considérant** que pour permettre à l'entreprise BAUDUCEL RESEAUX ET SERVICES d'effectuer des travaux de pose de réseaux Télécom et de chambre Télécom avec pose de 3 PEHD à la trancheuse, sur la VC N°8 de Noyers à Coudroy, de la commune de Noyers (45260), il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### ARRETE

#### **ARTICLE 1 :**

A compter du 28/11/2022 et pour une durée approximative de 15 jours, la voie communale VC N° 8 dite de Noyers à Coudroy sera fermée à la circulation afin de permettre la réalisation des travaux pré-cités. Lesdits travaux seront encadrés par des panneaux de signalisation.

#### **ARTICLE 2 :**

La circulation, le stationnement et le dépassement seront interdits, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds, exception faite pour le passage du bus scolaire, des riverains et des services de collecte.

#### **ARTICLE 3 :**

Une déviation sera mise en place à chaque extrémité du chantier par l'entreprise BAUDUCEL RESEAUX ET SERVICES et passera par la D44 et la D738.

#### **ARTICLE 4 :**

La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de signalisation incomberont entièrement à l'entreprise BAUDUCEL RESEAUX ET SERVICES.

#### **ARTICLE 5 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier et en mairie.

#### **ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

M. Le Directeur de l'entreprise BAUDUCEL RESEAUX ET SERVICES  
M. le Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais  
M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Lorris  
M. Le Directeur du S.D.I.S  
M. Le Président du SICTOM  
Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution

Fait à Noyers, le 25/11/2022.  
Le Maire – Marie-Annick MARCEAUX

